

Note d'information n° 03-2022
Date : 16 mai 2022

NOTE D'INFORMATION

Objet : Election des représentants du Secteur Bocage à la Commission Médico-Technique

Dans le cadre du rapprochement de l'ASTB et SISTM, désormais SIST Ouest Normandie depuis le 01 janvier 2022 et conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à la CMT, nous vous informons que la Direction du SIST Ouest Normandie va procéder à l'élection des représentants de la Commission Médico-Technique pour le Secteur Bocage.

Les collèges représentés sont les suivants :

- Les Médecins du travail et les Médecins Collaborateurs ;
- Les Assistantes d'Equipe en Santé Travail ;
- Les Conseillers en Prévention (IPRP) ;
- Les Infirmières DE Santé Travail.

Le nombre de membres à élire (titulaire et suppléant) a été défini conformément à l'article D4622-29 du Code du Travail.

L'élection des représentants sera effectuée par un vote par correspondance.

Le calendrier des élections sera le suivant :

- ➔ Envoi de l'appel à candidatures : 16 mai 2022
- ➔ Clôture de l'appel à candidature : 02 juin 2022
- ➔ Affichage des candidats : 03 juin 2022
- ➔ Envoi du matériel de vote : 07 juin 2022
- ➔ 1^{er} et unique tour des élections : 28 juin 2022
- ➔ Proclamation et affichage des résultats : 28 juin 2022

Pierrick MARTIN
Directeur Général

